

VILLE DE PONTARLIER
REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation – Interdiction et réglementation de la circulation rue Ampère du 26 mai au 31 décembre 2026.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU les travaux de mise en séparatif des réseaux EU et EP réalisés par l'entreprise DE GIORGI, pour le compte de la CCGP, rue Ampère, du 27 avril au 31 décembre 2026,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Interdiction de circulation

Du mardi 26 mai 2026, 7 h 00 au jeudi 31 décembre 2026, 18 h 00, la circulation sera interdite à tout véhicule :

- rue Ampère : entre rue de Morteau et rue Pierre Corneille.
- rue Châteaubriand : au droit de la rue Ampère
- rue Alexandre Dumas : au droit de la rue Ampère.

Les véhicules seront déviés par les rues parallèles.

ARTICLE 2 – Réglementation de la circulation

Du mardi 26 mai 2026, 7 h 00 au jeudi 31 décembre 2026, 18 h 00, la circulation sera réglementée par alternat et la vitesse sera limitée à 30km / h :

- rue de Morteau : au niveau du croisement de la rue Ampère.

.../...

ARTICLE 3 -

Les panneaux de signalisation, d'interdiction et de déviation qui découlent du présent arrêté seront mis en place par l'entreprise concernée.

ARTICLE 4 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 19 mai 2026

1 ex. Arrêté du Maire
1 ex. Police Municipale
1 ex. Police Nationale
1 ex. DVEP
1 ex. Pompiers
1 ex. DE GIORGI
1 ex. Pôle Citoyenneté



Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Jean-Louis GAGELIN